

Rapport  
d'activité  
2023

# Sleep-in



## Introduction

L'Association Sleep-in gère un hébergement d'urgence qui compte 26 lits pour accueillir des personnes sans-abri et sans domicile. Cet hébergement ouvre ses portes chaque soir de 21h00 à 9h et offre aussi la possibilité de se doucher et de se nourrir.

L'objectif de l'Association est de protéger les droits de la population accueillie et de faire remonter les problèmes qu'elle rencontre. Nous dénonçons les limitations à l'accès au logement, les possibilités d'intégration, ainsi que les mécanismes d'exclusion sociale tels que le racisme et la stigmatisation. Le Sleep-in vise à garantir un accès inconditionnel à toutes, en défense du logement en tant que droit humain universel.

15 travailleuses sociales font partie de l'équipe du Sleep-in et gèrent l'association de manière horizontale pour renforcer l'engagement de chacun.e. Également, les membres de l'équipe s'investissent de différentes manières dans l'association, participent aux rencontres avec le reste du réseau et communiquent avec les partenaires et collaborateurs et autres professionnel.le.s intéressé.e.s par nos sujets.

Notre équipe oriente les usagers et usagères dans le réseau d'aide d'urgence. Elle accorde une grande importance aux besoins des usagers et usagères, ainsi qu'à leur bien-être physique et mental. L'équipe s'efforce également de les connaître et de comprendre leurs luttes.

L'hébergement est financé par le Département de la Santé et de l'Action sociale du Canton de Vaud et dépend du Dispositif d'hébergement nocturne d'urgence de Lausanne, une branche du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP) de la Ville. Il est possible donc de réserver une place à l'avance via le Bureau des Réservations du Dispositif.

En 2023, L'Association Sleep-in a fêté ses 30 ans de lutte et de travail envers les personnes sans-abri. Dans ce rapport, nous commémorons la trajectoire du Sleep-in avec un recueil de principaux événements qui ont marqué son histoire. Beaucoup de choses se sont passées, beaucoup d'autres ont changé, mais les principes d'inconditionnalité, d'horizontalité et de respect à la dignité humaine constituent encore les piliers de l'association.

En plus des comptes et des statistiques de l'année 2023 et des faits qui ont marqué l'année, ce rapport souligne l'importance d'améliorer le cadre de travail dans les hébergements d'urgence. Une réflexion est donc menée pour repenser les conditions d'accueil des usagers et usagères, en mettant l'accent sur la prise en charge de problèmes spécifiques tels que la consommation de drogues et les troubles psychiques.

Étant une situation de vie épuisante et très précarisante, le sans-abrisme génère des angoisses et de la détresse psychologique chez les usagers et usagères des hébergements d'urgence, ainsi que des problèmes de santé. Les travailleuses sociales font face à ces problèmes dans la quotidienneté du Sleep-in. Néanmoins, cela nécessite une attention particulière de la part des autorités, car ces problèmes se dégradent avec le temps sans une prise en charge adéquate.

# Table des matières

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction.....</b>                                                       | <b>2</b>  |
| <b>Résumé de l'année 2023 .....</b>                                            | <b>5</b>  |
| <b>Les détresses du sans-abrisme et la quotidienneté du Sleep-in .....</b>     | <b>9</b>  |
| <b>Mineur.e.s Non-Accompagné.e.s.....</b>                                      | <b>11</b> |
| <b>Pourquoi si peu de droits pour les Sans-papiers ?.....</b>                  | <b>12</b> |
| Mais qu'est-ce donc une personne « sans-papier » ?.....                        | 13        |
| <b>Le Sleep-in fête ses 30 ans ! .....</b>                                     | <b>14</b> |
| Pour un accueil inconditionnel .....                                           | 14        |
| La politique du thermomètre et le « Jardin du Sleep-in » .....                 | 15        |
| L'accueil de jour.....                                                         | 16        |
| Permanences infirmières .....                                                  | 17        |
| Projet « logement d'abord » .....                                              | 18        |
| Le meilleur et le pire du Coronavirus .....                                    | 19        |
| Les rapports de pouvoir : Le sexisme et le racisme en point de mire.....       | 20        |
| Le collectif 43m2 : ce n'est pas l'hiver qui tue, c'est la rue .....           | 21        |
| Le futur de notre maison .....                                                 | 22        |
| La précarité, la pauvreté, l'exclusion, le racisme : toujours d'actualité..... | 24        |
| <b>Statistiques.....</b>                                                       | <b>25</b> |
| <b>Les comptes de l'Association.....</b>                                       | <b>28</b> |

## Résumé de l'année 2023

Au Sleep-in, les débuts d'année se ressemblent. Durant l'hiver, le dispositif bas-seuil lausannois est renforcé et les veilles sont donc un peu plus calmes. L'équipe tente de récupérer les forces perdues pendant l'été et les usagers et usagères ont un peu plus de chance de trouver un lit pour la nuit. Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'année débute malgré tout par 9 refus à nos portes. Nous orientons les personnes au Répit, qui est ouvert pour l'hiver et qui est le seul lieu d'urgence réellement inconditionnel. Bien que les conditions d'accueil y soient difficiles et que certaines personnes ne s'y rendent jamais, ce lieu soulage tout le réseau. Nous ignorions alors que cet hiver sera le dernier du Répit.

Au sein de notre équipe, les premiers mois de l'année sont mouvementés. Trois personnes ont annoncé leur démission et nous devons donc recruter. Nous lançons les engagements en janvier et un groupe de travail se constitue pour préparer le processus de formation et d'intégration. Nous souhaitons accueillir les personnes dans les meilleures conditions sachant que l'équipe est en pleine supervision. Aussi, les nouveaux débiteront au printemps ce qui coïncide avec les fermetures des structures hivernales et donc à un travail de veille encore plus difficile.

Ce début d'année 2023 est également marqué, au sein de la maison, par une situation inédite pour le Sleep-in. De janvier à mars, nous accueillons plusieurs mineur.e.s non-accompagné.e.s. Le protocole pour les hébergements d'urgence est de les accueillir une seule nuit et de signaler leur situation et identité le lendemain aux autorités. Cependant, nous apprenons alors que le Canton de Vaud ne dispose pas d'infrastructure adaptée pour accueillir ces jeunes. Souvent, les mineur.e.s non-accompagné.e.s sont hébergés en attendant l'âge de la majorité, moment auquel ils seront renvoyés. En équipe, nous décidons donc de prolonger leur accueil au Sleep-in et de contacter dans le réseau des actrices susceptibles de leur trouver de meilleures solutions.

Début mars, nous engageons trois nouvelles personnes. Pour leur premier mois, chaque personne fait quatre nuits de formation en observant comment travaillent les binômes de veille. L'arrivée de renfort dans l'équipe fait du bien. Les veilles de formation à trois veilleuses convainquent tout le monde : « Si on avait le budget, on veillerait à trois », mais nous n'avons pas le budget, alors à part les veilles de formations, nous veillons à deux. Au niveau associatif, les nouveaux s'investissent rapidement dans les tâches d'intendance, de lutte contre les punaises de lit et dans les suivis des usagers et usagères. Nous devons alors balancer entre simplement profiter de ces nouvelles énergies ou alors prévenir un épuisement précoce des nouvelles personnes.

L'épuisement va cependant frapper d'autres membres de l'équipe. Entre mars et avril, deux personnes vont devoir se mettre en arrêt de travail. Le plus dur c'est peut-être d'avoir vu venir l'épuisement dans l'équipe et de ne pas avoir pu prendre soin à temps de nos deux collègues. Depuis des années, nous sommes froidement conscient.e.s des conditions catastrophiques dans lesquelles nous devons exercer notre travail. Nous connaissons l'impact émotionnel de devoir refuser des personnes chaque soir, le stress du travail au milieu des punaises de lit, le manque de budget de l'association qui nous force souvent à travailler gratuitement. L'équipe compte deux personnes en moins et doit affronter les fermetures hivernales qui approchent.

Le 1<sup>er</sup> mai, le Répit ferme ses portes. Comme chaque année à la même date, nous rédigeons un communiqué qui dénonce cette politique du thermomètre. Nous revendiquons depuis toujours l'annualisation des places d'hiver. Depuis 2 ans, la pression est montée d'un cran grâce aux actions directes de 43m2 et nous espérons de plus en plus fort voir les autorités agir. Au Sleep-in, dès le 1<sup>er</sup> mai au soir, plus de 20 personnes se retrouvent devant nos portes sans solution pour la nuit. Nous distribuons le peu de sacs de couchage en stock et durant les jours qui suivent un deuxième Sleep-in spontané s'établit dans notre cour extérieure. Les deux Sleep-in cohabitent jusqu'à la fin de l'année, car nous ignorons toujours à ce moment que le Répit a fermé ses portes pour la dernière fois.

À l'intérieur, la maison est saturée et la promiscuité forcée rend la cohabitation difficile. L'équipe tente malgré tout de garantir un climat de calme et de repos durant ces premiers mois d'été. En plus de la gestion collective, nous investissons du temps dans l'accompagnement de certaines personnes. Début mai, une usagère donne naissance à un bébé prématuré au CHUV, mais les assurances refusent de l'affilier et plusieurs responsables des institutions de santé se déresponsabilisent. Nous tentons de lui trouver un soutien juridique afin que l'enfant et elle-même soient correctement pris en charge. Sur plusieurs semaines, un usager est accompagné par une membre de l'équipe pour tenter de trouver un préapprentissage. Mi-juin, un mineur se retrouve incarcéré dans une prison pour adulte et nous essayons de l'aider en transmettant son certificat de naissance. Ces accompagnements s'ajoutent au travail de nuit et ces heures de journée sont souvent faites gratuitement.

Début juin, l'équipe est toujours en sous-effectif. Les trois personnes engagées en mars sont encore en formation. Durant les six premiers mois d'engagement iels ne veillent pas encore ensemble pour être sûr de veiller avec des personnes qui ont plus d'expérience, ce qui rend difficile la planification des veilles. Dans le même temps, nous célébrons les 10 ans d'ancienneté de deux membres de l'équipe. Vu la longévité moyenne dans ce travail et les démissions fréquentes, c'est assez extraordinaire d'être au Sleep-in depuis 10 ans. Nous décidons de les fêter en équipe. Peu de temps après, une des deux personnes annonce son départ et nous devons rapidement relancer un processus de recrutement afin d'engager une nouvelle personne pour la fin de l'été.

Le 19 juin, le collectif 43m2 occupe le Théâtre de Vidy et en moins d'une heure, un espace d'accueil fonctionnel est monté. La Municipalité de Lausanne ordonne l'évacuation et deux heures après l'installation 70 policiers fortement armés se trouvent aux portes du Théâtre. La force de déploiement policier pour évacuer des personnes non-armées qui avaient uniquement installé des draps et matelas dans un théâtre vidé pour la pause d'été, est une attaque contre l'initiative et empathie citoyenne comme nous en avons rarement vu. L'hébergement d'urgence autonome aurait pu accueillir 40 personnes. Le 20 juillet, un record est peut-être battu au Sleep-in, il y a 70 personnes aux portes de la maison à 20h30. Nous n'avons que 35 lits.

Durant les mois d'août et septembre, plusieurs cas de violence viennent troubler la qualité d'accueil dans la maison. La cohabitation non-choisie, les journées passées à la rue, l'accès impossible aux soins et l'incertitude au quotidien sont des violences que les usagers et usagères subissent à répétition et qui se traduisent parfois en tension dans la maison. Depuis 30 ans, le Sleep-in fonctionne sans agent de sécurité et nous gérons les conflits par la parole et les liens de confiance que nous créons. Cependant, les processus de médiation ne sont pas toujours possibles et certains événements donnent lieu à des exclusions. À la suite de plusieurs tensions à l'extérieur de la maison avant l'ouverture des portes à 21h, nous décidons d'avancer les entrées femmes à 20h30. Pour l'équipe, nous actons un arrêt minimal d'une semaine pour les collègues qui vivraient une situation de violence en veille.

L'été touche à sa fin et tout le monde pense déjà à l'ouverture des structures hivernales. Nous apprenons alors que Le Répit, qui accueillait chaque nuit entre 100 et 150 personnes par soir d'hiver depuis 2018, n'ouvrira pas cette année et n'ouvrira d'ailleurs plus jamais. Le choc est énorme pour tout le monde. En parallèle, 80 personnes vivant à la rue s'organisent et occupent le bâtiment de la Borde 47 qui était également une structure hivernale devant rester fermée cette année. Iels parviennent à négocier avec la ville afin de pouvoir habiter le bâtiment pendant l'hiver. Au niveau politique, le Canton de Vaud garde toujours le silence quant aux revendications d'annualisation et la Ville de Lausanne ne communique toujours pas sur les structures qui doivent remplacer le Répit pour cet hiver à venir.

Au sein de l'équipe, cette fin d'été est à nouveau mouvementée. Heureusement d'abord, car les personnes en arrêt reviennent successivement et l'équipe tente de mettre en place des conditions soutenant pour leur retour. Nous accueillons également une nouvelle personne engagée durant l'été qui rejoint une équipe fragilisée par les derniers mois mais heureuse de voir arriver du renfort. Dans la foulée, trois personnes annoncent leur départ pour la fin de l'année. Nous devons alors lancer pour la troisième fois en 2023 un processus de recrutement. Au total, 7 personnes auront quitté l'équipe sur l'année. Alors que les facteurs d'épuisements sont évidents, autant de démissions nous obligent à nous questionner et surtout à redoubler nos efforts de soin dans l'équipe.

Début novembre, nous sommes toujours dans l'inconnue quant aux hébergements censés remplacer le Répit. Une rumeur laisse entendre que la Ville de Lausanne compte ouvrir deux nouvelles structures, et le bruit court que ces structures seraient annualisées. Nous nous demandons alors si enfin, après des années de lutte et de retour à la rue de centaines de personnes chaque printemps, nous sommes sur le point de vivre la fin de la politique du thermomètre. La réalité de la maison prend cependant le dessus. Durant le mois de novembre, il pleut presque tous les jours alors qu'une quinzaine de personnes dorment toujours dans la cour de la maison depuis des mois. Face à la situation particulièrement urgente (personnes trempées 24h/24h, multiplication de tentes de fortune autour de la maison, inquiétude à propos de propagation de bronchite, pneumonie ou autres maladies pulmonales, etc), nous lançons d'urgence un appel aux dons d'habits, de couverture et de sac de couchage. Rapidement, nous recevons quantité de réponses de personnes solidaires. La logistique est cependant conséquente et seules quelques personnes de l'équipe réussissent encore à mettre leurs dernières forces dans ce travail.

Mi-novembre, cela fait plusieurs semaines que nous supportons la situation de crise de plusieurs personnes dormant sous la pluie aux abords de la maison. La Ville, ne voulant pas ou ne pouvant pas lancer des protocoles d'urgence, ne nous donne aucune autre réponse que d'attendre que l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse ouvre ses portes, à une date que nous ignorons. Nous décidons donc d'installer une tente dans le jardin (capacité pour dormir : environ 7 personnes). Nous aménageons des matelas sur des palettes et des chauffages électriques. Nous agissons sans communication officielle, l'installation de la tente n'est pas une action politique mais une question de survie pour les personnes que l'on n'arrive pas à héberger à l'intérieur. Rapidement, nous recevons un ordre des autorités d'évacuer la tente, sous menace d'intervention policière. Enfin, quelques jours plus tard, la Ville annonce officiellement l'ouverture de 50 places dans l'abri PC de la vallée de la Jeunesse. Le compte n'y est pas vu que le Répit offrait habituellement plus de 100 places d'urgence et que les conditions en abri PC sont simplement indignes. Cependant, sans rapport de force et à bout, nous décidons de démonter la tente en espérant que les personnes trouveront un lit à la Vallée de la Jeunesse.

Les premiers jours de décembre, nous refusons plus de quinze personnes par soir. Pour la première fois, la période d'été avec ses nombres de refus élevés n'est toujours pas terminée au dernier mois de l'année. Dans ce contexte, nous accueillons quatre nouvelles personnes dans l'équipe. Sur les 15 membres de cette nouvelle équipe, seules 7 étaient déjà au Sleep-in au début de cette année. C'est l'occasion de construire de nouvelles dynamiques et nous décidons d'organiser un week-end de travail sur les valeurs et l'organisation du Sleep-in, mais c'est également l'occasion de fêter les départs et d'accueillir le plus chaleureusement possible les nouveaux dans l'équipe.

Le 14 décembre, la Ville annonce l'ouverture début 2024 d'une deuxième structure de 42 lits et annonce enfin, officiellement, l'annualisation de toutes les nouvelles places d'urgence. Nous y sommes, c'est la fin de la politique du thermomètre. Il faudrait crier et applaudir, d'abord soi-même et surtout les collectifs de lutte, aussi les futur.e.s travailleuses de ces nouvelles structures, les élu.e.s qui ont porté les revendications et les individus du service de la Ville qui ont œuvré pour cette annualisation. Ce n'est toutefois pas vraiment un happy end dans nos cœurs. D'abord parce que l'on se remémore toutes les personnes qui ont vécu chaque mois de mai un retour brutal à la rue. Rien ne peut réparer les dégâts causés par ces violences répétées sur les corps et les esprits des personnes que nous accueillons. Aussi, l'annualisation ne vient pas abolir un système d'accès aux hébergements qui est toujours discriminatoire. Tant qu'il manque des lits, les mêmes personnes seront refusées à nos portes. L'année se termine comme les précédentes, avec une détermination pour prendre soin de l'équipe et une détermination pour mener la lutte qui continue de se dresser devant nous.

## Les détresses du sans-abrisme et la quotidienneté du Sleep-in

En 2022, 2200 personnes sans-abri ont été recensées en Suisse et environ 8000 risquaient de perdre leur logement<sup>[1]</sup>. « La surconsommation, l'endettement et les problèmes de drogue ont souvent été avancés comme étant à l'origine du sans-abrisme, aux côtés de facteurs sociaux et en lien avec la migration »<sup>[2]</sup>. Le sans-abrisme est donc un problème social reconnu dans son ampleur.

Depuis des années, l'Association Sleep-in plaide en faveur d'une amélioration des conditions d'accueil des personnes sans-abri, tout en défendant leurs droits. Plus important encore : l'accueil inconditionnel, principe fondateur de l'Association, a été fortement défendu face à des procédures de réservation de places qui peuvent s'avérer excluantes pour certains groupes, notamment les hommes sans-papiers .

Cependant, « nos conditions de travail sont difficiles, l'invisibilisation de notre apport à la société est très délétère et notre voix n'est souvent pas assez entendue »<sup>[3]</sup>. En conséquence, pour continuer à offrir un accueil bienveillant et humain, comme tente de le faire l'Association depuis 30 ans, une attention particulière doit être portée aux travailleuses et travailleurs qui accueillent chaque nuit un public qui est confronté à l'exclusion sociale, aux problèmes d'addiction, aux troubles psychiques, entre autres.

Même si le sans-abrisme est reconnu comme un problème multidimensionnel, provoqué par des causes sociales, économiques et de santé, le problème est souvent traité par l'urgence.

Notre maison a été témoin de la croissance des enfants devenus adultes, de la dégradation de la santé physique et mentale des bénéficiaires, du va et vient des usagers et usagères qui cherchent un travail, du va et vient des personnes qui n'arrivent pas à trouver une solution durable. Les traces laissées par ces années de rue se transforment en nuitées infinies dans un hébergement d'urgence, résultat de difficultés insurmontables.

Parfois, les travailleurs et travailleuses sociales constituent le seul pont avec une société très accélérée et excluante. L'hébergement d'urgence devient alors le seul espace pour déposer des émotions de frustrations provoquées par un mode de vie précarisé et sans un futur clair. Dans notre Association, chaque nuit les travailleurs et travailleuses sociales accueillent en binôme une population en souffrance psychique, rarement prise en charge par les services compétents, un travail très peu reconnu et très peu visible.

Dans un hébergement d'urgence, les déclencheurs des expressions de frustration sont variés : les refus à l'entrée par manque de place, une demande de sortir de la maison à un usager ou une usagère qui rentre sans autorisation, un refus d'un aliment à cause d'un stock épuisé, ... Il y a aussi des conditions d'accueil propices à créer une atmosphère tendue, comme les lits dans des chambres collectives occupés par des personnes avec diverses problématiques.

La manifestation de telles souffrances psychiques peut prendre la forme d'agressions violentes tant physiques que verbales. En Suisse, une entreprise sur deux est confrontée à la violence au travail<sup>[4]</sup> donc les conséquences vis-à-vis des travailleuses sont assez diverses : « Les conséquences psychiques peuvent aussi être importantes et la victime d'une agression peut par exemple développer diverses pathologies assimilables au syndrome de stress post-traumatique. Dans certains cas, des séquelles psychiques attribuables à une agression peuvent aussi être constatées chez les autres collaborateurs et collaboratrices qui ont pu être témoins d'une agression. D'une manière générale, la peur qu'engendre la survenue d'actes hostiles, et ce même sans agression physique, est une cause de stress pour toutes les personnes impliquées. Les agressions, les menaces, les incivilités, les insultes constituent des risques pour la santé des collaborateurs et collaboratrices qui en sont victimes »<sup>[5]</sup>.

Le risque de la violence est donc bien présent dans les hébergements d'urgence et il est fortement recommandé de mettre en place de mesures de prévention, domaine qui concerne les lois sur la santé et la sécurité au travail. Cependant, ces mesures sont soumises au libre choix des employeurs et, bien que près de la moitié des entreprises suisses rencontrent ce problème, seulement un quart a appliqué des procédures.

L'Association Sleep-in a bien mis en pratique un système de consultation individuelle au service de travailleurs et travailleuses. Cependant, cela ne suffit pas tant que le problème de l'exposition à la violence n'est pas réglé ou minimisé. Des mesures pour la prise en charge des

populations physiquement et mentalement fragilisées sont indispensables pour soulager le travail de nuit.

L'extension des services à 24 heures pendant le COVID nous a montré que l'accueil de jour est essentiel pour les personnes qui souffrent d'exclusion sociale extrême. C'est une approche qui permet des moments d'écoute et de repos au lieu de l'invisibilisation que représente la rue. Loin de la répression comme réponse aux actes violents, créer des espaces de jour pourrait être donc une solution qui tient compte des vulnérabilités des personnes sans-abri.

Les conditions d'accueil devraient aussi être améliorées par la création d'hébergements d'urgence spécialisés. Les souffrances psychiques ainsi que la toxicodépendance peuvent être mieux traitées que par la seule patience et acceptation des travailleurs et travailleuses d'un hébergement d'urgence. Si le sans-abrisme est reconnu comme un problème social d'ampleur, maintenant il est temps de réfléchir aussi sur sa prise en charge et sur les conditions d'accueil des personnes sans domicile.

## Mineur.e.s Non-Accompagné.e.s

Depuis quelques années la Suisse voit arriver sur son sol des enfants non accompagnés. Selon la loi suisse, un « mineur non accompagné » est un jeune migrant qui : « a moins de 18 ans, et n'est pas accompagné d'un adulte responsable de lui selon la loi ou la coutume. » Ils sont aussi souvent désigné.e.s par les acronymes MNA ou RMNA, qui veulent dire respectivement « mineur non accompagné » et « requérant d'asile mineur non accompagné »<sup>[6]</sup>.

Le Canton de Genève a proposé quelques places dans les structures et une collaboration entre certaines instances, des travailleuses sociales et des associations militantes pour les MNA. Par exemple, l'Armée du Salut dispose d'un étage à 11 places pour les MNA et la fondation de la jeunesse a la capacité d'héberger également certains jeunes. Cependant, le canton de Vaud prend tout juste conscience de cette réalité. En effet, alors que ces enfants et jeunes nécessitent une protection particulière en raison de leur jeune âge et les traumatismes et violences subies lors de leur exode et souvent également avant l'exode, le canton de Vaud n'a pas de structure précise pour ces jeunes.

Associativement, nous avons décidé d'investir du temps et de l'énergie dans cette problématique. Le protocole pour les hébergements d'urgence est de les accueillir une seule et unique nuit en urgence, puis de signaler leur situation et identité, avec ou sans l'accord de MNA, au service de protection des mineurs. Nous avons alors pris le temps de les accueillir et de les accompagner, à la hauteur de nos connaissances, dans leur situation. Nous avons tenté

de collaborer avec les curateurices, lorsqu'il y en avait et nous nous sommes également informés sur leur droit.

La réalité des mineur.e.s non-accompagné.e.s est une préoccupation importante. Leur situation vulnérable les expose souvent à des traitements injustes et inadéquats. Bien que le statut de mineur se régule sur des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant (ratifiée par la Suisse en 1997), qui place l'intérêt supérieur de l'enfant au centre, le statut des MNA est surtout régulé par les dispositifs de la politique migratoire. Étant donné que la responsabilité d'hébergement des personnes mineures se régule par canton, chaque canton dispose de politiques et cadres différents les concernant. Cette réalité, qui s'ajuste sur des politiques migratoires, affecte la manière de considérer ces enfants exilés comme des personnes mineures. L'importance de justifier, ou plutôt de discréditer l'âge du mineur, pousse à faire des examens humiliants, drastiques et remplis de failles sur l'âge de ces enfants. Sachant que la moelle osseuse, les poils pubiens ne sont en aucun cas une donnée rigide et changent complètement d'une région à l'autre, les tests qu'ils et elles endurent ne sont pas fiables. Ainsi, il nous paraît essentiel de pouvoir travailler sur la condition des mineur.e.s non accompagné.e.s et de leurs droits souvent bafoués.

L'année 2023 est le début d'une préoccupation qui date des années 90 mais qui tombe souvent dans l'oubli. Comment assurer les droits des enfants exilés et les accompagner, pour qu'une fois arrivés à l'âge adulte, leur situation s'améliore et qu'ils et elles ne finissent pas dans des situations d'errance comme il leur a été proposé depuis leur arrivée en Suisse ?

Dans un contexte de politique migratoire qui s'aligne à des mesures sécuritaires et des dispositifs de guerre, il est difficile de renverser la manière dont l'Europe produit une guerre migratoire. Cependant, en ce qui concerne les mineur.e.s non accompagné.e.s, nous encourageons une prise en charge digne des personnes mineures, un accompagnement prenant en compte les besoins et un suivi psycho-social et médical. Nous encourageons les associations et les permanences juridiques à travailler avec ces jeunes qui ne connaissent pas leur droit et qui sont souvent confrontés à des injustices administratives et policières. Il serait également nécessaire de mener un travail en réseau sincère et coopératif afin d'inclure tout.e.s les acteurices.

## Pourquoi si peu de droits pour les Sans-papiers ?

Les chapitres précédents « Les détresses du sans-abrisme et la quotidienneté du Sleep-in » et « Mineur.e.s Non-Accompagné.e.s » tournent autour d'au moins un point commun : le statut « sans-papier ». Ce statut provoque la détresse dans la vie des personnes qui en sont affublées et difficile le travail des professionnel.le.s qui tentent d'améliorer leur condition.

En effet une personne mineure non-accompagnée qui a un titre de séjour ou la nationalité du pays où elle réside, aura plus de facilité à faire valoir ses droits. Si l'une des seules options proposées aux personnes MNA est d'être placées dans un centre le temps d'atteindre la majorité pour être ensuite rapatriées dans leur pays d'origine, ce n'est pas parce que ces MNA sont mineur.e.s et non-accompagné.e.s, c'est parce qu'ils sont sans-papiers !

Il en va de même pour l'adulte. La surreprésentation de la catégorie « sans-papier » dans la population des personnes sans domicile, indique que le fait d'être sans-papier place la personne dans une précarité quasi garantie, nous disons même dans une précarité systémique.

### Mais qu'est-ce donc une personne « sans-papier » ?

En 1996, sont établis les accords de Schengen. Ce nouvel arsenal juridique marque la naissance de la figure du « sans-papier », c'est-à-dire, selon les dispositions légales, un « individu qui n'est pas en possession de toutes pièces d'identité officielle en cours de validité, source de droits et devoirs, qui permettant de décliner en cas de besoin, non seulement son appartenance nationale, mais aussi son statut par rapport au territoire sur lequel il se trouve »<sup>[7]</sup>. Si il y a tant de sans-papiers c'est, entre autres, dû au fait qu'une personne employeuse ne peut proposer un contrat de travail à une personne non-issu.e d'un pays de l'espace de Schengen si ce dit travail peut être réalisé par une personne appartenant à l'espace Schengen (une bonne partie des pays européens). Un.e européen.ne peut très bien laver le sol, peut très bien conduire un véhicule, etc. Un.e européen.ne peut très bien faire ce que n'importe quelle autre personne peut faire. Il est donc quasiment impossible d'engager une personne issue d'un Etat Tiers (hors espace Schengen) surtout pour des postes de classes basses qui sont justement ceux qui ont, historiquement, toujours été majoritairement réalisés par la population migrante, aussi dite étrangère, surtout dans un pays aussi riche que la Suisse.

La notion de « sans-papier » traduit ce changement de statut de l'immigration. En ce sens, « il ne s'agit donc plus de clandestins qui échappent aux circuits légaux, mais d'une immigration devenue inévitablement clandestine, parce qu'elle se situe en dehors de toute reconnaissance légale »<sup>[8]</sup>. Il est important de comprendre cette phrase géniale de Matéo Alaluf ; une personne externe à l'espace Schengen qui réussit à y entrer sans avoir été au préalable invitée (au moyen d'un contrat par exemple) ou autorisée (au moyen d'un visa par exemple) réalise donc *un acte inévitablement clandestin*. Elle est pourtant sur le territoire Suisse. Comme dans beaucoup de cas, elle travaille, au noir certes, mais elle travaille. Elle se déplace, elle fonde une famille, etc. Mais elle reste en dehors de toute reconnaissance légale.

Elle reste « clandestine » et en Suisse elle restera « clandestine » au moins 10 ans, période minimale requise pour faire une demande de permis de séjour et d'autorisation de travailler.

« « Sans-papier » est donc le fruit de ce travail de représentation symbolique visant à désigner les étrangers en situation « irrégulière », qui résulte d'un durcissement des règles de gestion des flux migratoires en Europe » <sup>[9]</sup>. En 1996 le système occidental crée une nouvelle classe sociale, celle des personnes « sans-papier ». Ces personnes ne peuvent même pas se montrer pour revendiquer leur droits car elles sont menacées d'expulsion. Ces personnes sont menacées de voir partir en fumée tout ce qu'elles ont construit dans notre pays, notre pays qui insiste à ne pas vouloir être le leur.

Et pourtant l'histoire de la lutte des sans-papiers existe. Certain.e.s sortent au grand jour, osent se montrer, se rendre visibles et réclament ce à quoi iels ont droit. Comme par exemple à Paris, en 1996. 300 migrants occupent l'église Saint-Bernard pour exiger leur régularisation. Quelques semaines avant l'évacuation de l'église par les forces de l'ordre, les occupants lancent un appel à destination de personnalités de la société civile. Nous reportons ici leur communiqué au très beau titre « Sans-papiers mais nullement clandestins »

Purs produits des textes en vigueur depuis une dizaine d'années, qui, réforme après réforme, ont tous en commun d'empêcher de plus en plus d'étrangers d'obtenir des papiers [...]. Nous, étrangers en lutte, ne sommes pas des clandestins. Nous sommes des sans-papiers qui, par tous les moyens légaux, avons essayé un nombre incalculable de fois d'obtenir la carte de séjour et l'autorisation de travail auxquelles nous avons humainement droit <sup>[10]</sup>

## Le Sleep-in fête ses 30 ans !

**En 2023, le Sleep-in a célébré son 30e anniversaire. 30 ans de luttes, de remises en question des structures institutionnelles et, surtout, de soutien aux personnes sans-abri. Ce rapport commémore ces 30 ans en présentant un récapitulatif des principaux projets et événements qui ont marqué la trajectoire de l'Association. Bravo !**

## Pour un accueil inconditionnel

L'Association Sleep-in est née après l'occupation d'une maison par un groupe de jeunes militant.e.s ayant pour revendication le Droit au logement. Pour répondre à cet acte

mobilisateur, la Ville de Lausanne ouvre une structure d'accueil pendant 6 mois durant l'hiver 1992-93. Ce test mettra en évidence le besoin d'un hébergement d'urgence à Lausanne.

Ainsi, en décembre 1993, l'Association Sleep-in est mandatée par la Ville à offrir un lieu pour dormir la nuit, pour se nourrir et pour se doucher aux personnes se trouvant à la rue. Le Sleep-in proposait alors 20 places et pour l'accès aux services, la Ville exigeait la somme de 5.- / nuit / pers. aux usagers et usagères.

En 2008, le principe d'accueil inconditionnel du Sleep-in est menacé par l'entrée en vigueur de nouvelles lois sur le statut des étrangers et par la tentative de priorisation des bénéficiaires du CSR (Centre Social Régional). D'un côté, l'hébergement de personnes sans-papiers devient punissable par la loi et la Municipalité tentera de restreindre l'accès aux structures d'hébergement.

Également, le Sleep-in serait obligé d'accepter en priorité les demandes du CSR en matière d'hébergement d'urgence pour leurs bénéficiaires. Malgré ces restrictions, l'Association Sleep-in a prouvé que son service est basé sur le respect de la Dignité Humaine Universelle et cela lui a permis de maintenir l'accès pour les personnes sans-papiers.

En 2012, l'Association se voit contrainte de laisser l'attribution de la plupart de ses lits à la « Centrale d'enregistrement des nuitées » ou « Bureau des réservations », instance du Service social de la Ville de Lausanne destinée à gérer un nouveau système de répartition des nuits. Ce système distribue la réservation de nuitées selon trois groupes : Le groupe 1 (G1) pour les personnes suisses ou avec permis de séjour, le groupe 2 (G2) pour les femmes, les personnes âgées, les personnes toxicodépendantes, les personnes blessées ou avec maladies chroniques et graves et les travailleuses avec contrat de travail et le groupe 3 (G3) pour les hommes « sans-papiers ». Contraire aux principes de l'Association, ce nouveau fonctionnement devient une obligation.

## La politique du thermomètre et le « Jardin du Sleep-in »

Après la découverte d'un corps mort d'une femme dans les toilettes de Saint-François le 15 décembre 2001, la Ville de Lausanne ouvre l'Abri, une structure d'accueil pour l'hiver. Cette « politique du thermomètre » était donc basée sur l'ouverture des hébergements d'urgence qu'en hiver. Après la fermeture de ces dites structures, des usagers et usagères se retrouvaient d'un jour à l'autre à la rue.

Un des épisodes les plus marquants de la vie de l'Association fut une conséquence de cette politique : la période du « Jardin du Sleep-in ». En 2015 il y a eu une augmentation massive de personnes à la rue à cause de la fermeture habituelle de l'Abri PC. Le jardin du Sleep-in est

occupé par les personnes sans-abri. Même face à une menace de fermeture, l'Association a accordé la permission d'occuper son jardin et a plutôt veillé à une bonne cohabitation. Les contrôles de la Police étaient donc constants.

Pendant l'hiver 2016, la situation continue et les Villes de Renens et Lausanne sollicitent le Canton pour résoudre le problème, compris différemment par les Municipalités et par le Sleep-in. Pour les Municipalités, ces personnes devaient être redirigées vers l'aide d'urgence pour être ensuite renvoyées vers leurs pays d'origine. Au contraire, l'Association défendait les droits des usagers et usagères indifféremment de leur statut.

Les occupations du jardin continueront jusqu'à 2019. Les efforts de la société de sécurité Protectas et de la Police pour dissuader les gens de s'installer autour de la maison ont été vains. Le besoin de trouver refuge dans notre jardin montrait bien la situation désespérée de nos usagers et usagères. Finalement, par ordre de la Ville, « Protectas » ferme à clé la grille d'entrée au jardin entre 10h et 19h. Désormais, franchir ce portail est une violation de domicile avec des suites pénales.

Néanmoins, en 2022 et 2023, l'espace restant autour de la maison a été utilisé pour installer des tentes permettant d'offrir un refuge pour les personnes refusées par manque de places disponibles. L'expérience montrera que la plupart des utilisateurs sont des personnes dans le groupe de G3: hommes sans-papiers. Étant donné que ceci demande de la logistique et de l'organisation de la part de l'équipe, la proposition des tentes continue mais uniquement par moments, selon le contexte.

## L'accueil de jour

En janvier 2017 et entre mars et juin 2019, le Sleep-in a mis en place un projet d'ouverture pendant la journée du dimanche. Ce projet était motivé par le fait que ce jour de la semaine n'offre pas des possibilités de répit pour les personnes sans-abri. La plupart des commerces sont fermés, ainsi qu'une bonne partie des services d'aide d'urgence et de lieux culturels tels que les bibliothèques. Pendant l'hiver, un accueil de jour le dimanche est d'autant plus nécessaire.

Grâce aux fonds obtenus, l'accueil de jour deviendra une prestation du Sleep-in en 2020, avec 59 personnes présentes le premier jour. C'était un espace précieux qui permettait aux gens de se reposer, de prendre une douche, de pratiquer du sport, de se faire coiffer, de manger et de se préparer pour retourner affronter les rues.

L'accueil du jour a été fait en collaboration avec la Maraude qui préparait et distribuait des repas à midi pour les personnes accueillies : « Nous aimons particulièrement le cadre

chaleureux et hospitalier que les travailleuses sociales du Sleep-in ont créé, qui de notre point de vue est extrêmement important » (Déclaration faite par des membres de La Maraude).

Par manque de financement, cette prestation sera malheureusement terminée en février 2023. Cependant, l'Association continue de défendre l'idée d'une augmentation des prestations de jour. Ces moments et lieux de répit sont très nécessaires pour la population sans-abri.

## Permanences infirmières

En 2019, la réflexion sur la santé physique et mentale des usager.ère.s des hébergements d'urgence s'est mise en lumière. Vivre à la rue diminue les espérances de vie d'une personne ; elle est confrontée à un mode de vie stressant et dangereux mais aussi à une alimentation moins bonne et à un sommeil moins bon que le reste de la population <sup>[11]</sup>.

L'Association témoignait souvent du problème sans pouvoir y remédier, d'autant plus que les personnes sans-abri tendent très peu à fréquenter les structures de soins car d'autres besoins, comme le logement ou le travail, sont prioritaires pour elles. En plus, les personnes sans-papiers craignent une dénonciation et n'ont pas de ressources suffisantes pour affronter les frais liés aux soins.

Pour faire remonter cette problématique, en 2019 l'Association a organisé des rencontres avec des collaborateur.ices du réseau de soins, notamment avec le Point d'Eau, Unisanté et avec le réseau Santé Mentale et Précarité, lequel regroupe les institutions sociales et de santé du réseau bas-seuil lausannois. Également, un groupe de travail composé de l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence du canton de Vaud a été créé afin de se questionner sur l'accès aux soins des personnes que nous accueillons.

En 2020, en partenariat avec Médecins du Monde, le canton de Vaud a mis en place des permanences de soins infirmiers dans l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence. Ces permanences seront gratuites et confidentielles. Elles ont débuté en janvier 2020 avec la présence de deux infirmier.ère.s une fois par semaine dans chaque structure du canton.

« Précarité et l'incertitude du lendemain expliquent les comportements de santé que je retrouve au sein des problématiques socio-sanitaires des patient.e.s qui consultent, puisque leur échelle de priorités est bouleversée par l'urgence quotidienne que confère leur situation de vulnérabilité. Ainsi, je les retrouve très souvent dans un besoin en soins de santé immédiat, critique et dangereux pour leur corps car d'autres besoins plus « essentiels » dans le processus

de survie qu'ils traversent occupent leur disponibilité d'esprit et de temps au jour le jour. Je n'ai alors d'autre choix que de m'adapter à leurs demandes, à faire au plus prioritaire et « au moins pire » mais en me montrant toujours le plus disponible et bienveillant qui soit. »  
(Paroles d'un infirmier de Médecins du Monde)

## Projet « logement d'abord »

En septembre 2019, L'Association Sleep-in a soutenu l'Association pour le Logement des Jeunes en Formation (ALJF) pour dénoncer la pratique des CFF et de l'État de Vaud de murer des immeubles vides destinés à la démolition pendant une période incertaine. L'ALJF a donc réussi à signer un contrat de prêt à usage avec la CFF. L'Association Sleep-in a pu héberger quelques personnes sans domicile dans quelques-uns des appartements que l'ALJF a obtenu grâce à cet accord.

En 2019, l'Association a pu donc bénéficier de 24 appartements et deux studios situés sous la gare de Lausanne, permettant de loger 56 personnes durant 2 ans et demi. En 2020, ces chiffres ont augmenté à 28 appartements pour loger 61 personnes. Le nom du quartier a fini par être utilisé comme nom de projet, Le Projet Logement du Simplon. À l'été 2021 le bâtiment du Simplon a été détruit pour la construction de la nouvelle gare de Lausanne comme prévu. Un autre bâtiment vide a été trouvé à Montolieu. Le projet du Simplon est donc devenu le projet de Montolieu.

Les personnes logées avaient un contrat avec notre Association et payaient une somme mensuelle de 150 CHF correspondant aux charges de ces logements. Un accompagnement social était aussi proposé.

Le public accueilli dans ces appartements était des personnes avec un accès limité aux services sociaux : personnes en possession d'un contrat de travail précaire avec un permis de séjour ou établissement suisse (permis B, L ou C) ; personnes vulnérables (senior et/ou malade) et familles avec des enfants scolarisés à Lausanne.

Ainsi des familles et des personnes qui travaillent ont pu être logés de manière à pouvoir sortir du cercle de l'urgence. Cette alternative a signifié de la stabilité pour ces personnes, en offrant l'opportunité de dérouler leur vie avec normalité, sans les contraintes d'un hébergement d'urgence (réservations temporaires, horaires nocturnes, une cohabitation jamais pérennisée avec des inconnus, etc.). Cela a permis aussi l'avancement des démarches administratives qui demandent d'avoir une adresse telle que la recherche d'emploi ou un nouveau logement.

Cependant, en 2022 des familles et des usagers et usagères ont dû quitter les appartements. Après Montolieu, plus aucun espace n'était disponible, à bas prix, pour accueillir une partie conséquente de la population qui avait été hébergée par le Projet « Logement d'abord » pendant presque 3 ans. Sortie difficile pour les personnes qui n'avaient pas encore régularisé leurs situations. Simplement 12 personnes, avec une situation professionnelle stable, quelques familles et personnes âgées ont pu être relogées par les villes de Lausanne et Renens. Le Projet Housing First ou Projet Logement d'abord aura sa date de fin en 2024 par manque de financement et de soutien logistique pour améliorer sa prestation.

## Le meilleur et le pire du Coronavirus

La pandémie du coronavirus a eu des effets positifs et négatifs sur le réseau des hébergements d'urgence. D'un côté, la prise en charge des personnes sans-abri s'est améliorée avec des changements bénéfiques. En revanche, la pandémie a bousculé à l'épuisement l'équipe des travailleuses sociales.

Parmi les conséquences positives, l'on trouve l'augmentation des places dans le dispositif d'urgence jusqu'à 250 en décembre, chiffre jamais atteint auparavant. Les services sont enfin devenus gratuits, gratuité qui avait été toujours plaidée par l'Association. Les réservations de nuitées sont devenues plus longues avec des répercussions positives pour les rapports entre les usager.ère.s et l'équipe. L'ouverture du Sleep-in en journée entre avril et juin 2020 a également aidé au repos de nos bénéficiaires. L'alternance obligatoire des individu.e.s entre les hébergements a été réduite au maximum, pour éviter les effets de propagation.

Cette stabilité, couplée à des durées d'hébergement plus longues, des possibilités de rester la journée et la gratuité, ont accordé aux personnes quelque chose de presque inédit : un sentiment de « chez soi ». Les gens ancrèrent des habitudes, prenaient plus soin des lieux, allaient et venaient sans craindre de prendre leur place, commençaient à se reconnaître et se connaître les un.e.s les autres, installaient des organisations pour les douches, la cuisine, qui perduraient dans le temps etc. Les travailleuses parlent de cette époque comme « d'une époque de grande tranquillité dans le dispositif d'hébergement d'urgence pour les gens, parce que justement iels n'étaient plus dans l'urgence ».

Cependant, les travailleurs et travailleuses des domaines de la santé et du social ont été fortement sollicité.e.s pendant la crise sanitaire en augmentant leur temps de travail. En ce qui concerne l'Association, l'épuisement de l'équipe était déjà très évident en 2021 : le départ de 6 membres actif.ive.s et l'engagement de huit a été le signe de l'épuisement physique et émotionnel engendrés par la crise sanitaire de la Covid.

En plus du travail de nuit, les membres du Sleep-in ont été appelé.e.s à travailler les weekends à Beaulieu, qui est resté ouvert tous les jours entre le 27 janvier et 22 mars pour répondre aux besoins du public bas-seuil.

L'intensification de tâches et l'extension des horaires de travail ont entraîné des conséquences négatives aussi en rapport à l'ambiance de travail. Des équipes de plus en plus épuisées communiquent difficilement et les rapports entre collègues et usagers et usagères se compliquent. A cela s'ajoute que les rémunérations dans le travail social ne sont pas à la hauteur de compétences demandées pour réaliser ce travail.

Le soulagement des mesures COVID en 2022 a permis un retour à la « normale ». Le Sleep-in a pu donc reprendre son fonctionnement habituel. Les personnes sont aussi retournées à leur vie d'avant avec en plus les conséquences socio-économiques de la crise que nous connaissons. Une accentuation de la pauvreté et de l'isolement ainsi que la fragilité au niveau de la santé des bénéficiaires.

## Les rapports de pouvoir : Le sexisme et le racisme en point de mire

La crise sanitaire du Coronavirus, qui a donc poussé à l'épuisement les mondes du soin et du travail social, a mis aussi un autre point en lumière : le débat sur les relations de pouvoir liées surtout au sexisme et au racisme. Ces inquiétudes ont été canalisées au sein de l'Association par la voie d'une supervision d'équipe qui a commencé en 2021 et qui s'est finalisée fin 2023 par manque de moyens.

Pour assurer cette démarche, une animatrice et chargée de projets communautaires a été engagée pour nous accompagner dans nos débats. Cette supervision avait pour but d'améliorer les rapports entre travailleuses et avec les usagers et les usagères. Ceci devait nous permettre la construction d'un cadre de travail respectueux des différences de chacune et chacun afin d'assurer le bien-être de l'équipe.

En parallèle aux questions liées aux rapports de pouvoirs, nous avons mené une réflexion autour de nos manières et outils de communication dans un fonctionnement basé sur l'horizontalité. Ceci nous a permis de nous pencher sur la question de la structure de nos réunions hebdomadaires du vendredi. Avec la participation de toute l'équipe, ces réunions sont des espaces d'expressions et d'écoute sur l'organisation du travail de l'association.

Une réflexion autour du travail du CARE (mot anglais voulant simultanément dire *souci* · *charge* · *prudence* · *soutien* / *entretien* · *prise en charge* · *responsabilité* · *assistance* / *santé* · *pratiques de soins*. L'éthique du care « place au cœur de sa réflexion l'effet de nos choix et actions au quotidien, par opposition à des théories abstraites de la justice »)<sup>[12]</sup> a aussi pris place. En raison de nos relations avec des personnes en

situation de précarité, d'exclusion sociale et avec des traumatismes sévères, le travail peut représenter une charge émotionnelle pouvant être nuisible pour l'équipe. Lors de la supervision, il nous a été conseillé de mettre en place des outils de soins pour les travailleuses. Ceci comprend des espaces physiques de détente, un apport d'aide, associativement, à un.e salarié.e en difficulté.e ainsi que la consultation anonyme d'une conseillère externe.

À la fin de 2021, des rencontres ont eu lieu entre travailleuses pour aborder les discriminations liées au genre et le vécu des travailleuses pendant les veilles. Ces réflexions mettront en évidence des idées préconçues et compliquées sur le sexisme qui restent encore difficiles à surmonter.

Des questions relatives à la sécurité des femmes usagères des hébergements d'urgences ont aussi pris place dans nos inquiétudes. Une femme sans-abri est très marginalisée et isolée mais aussi exposée à des dangers particuliers de la rue. Deux naissances au sein du Sleep-in a montré également les limites des hébergements d'urgences face aux besoins particuliers des femmes.

À la fin de l'année 2021, après une rencontre avec les Lionnes de Renens, nous avons retenu des suggestions significatives pour renforcer la sécurité des femmes. Ainsi, une sonnette à l'entrée côté femmes a été rajoutée pour qu'elles puissent nous solliciter plus facilement avant l'ouverture du Sleep-in, un salon réservé aux femmes a été mis à disposition, des barrières externes ont été installés pour protéger l'étage femmes qui se trouve au rez-chaussée et nous avons établi des horaires différenciés pour l'entrée des femmes.

Enfin, force est de constater que les hébergements d'urgence ne permettent pas un accueil sécurisant des personnes de la communauté LGBTQIA+. Pour un meilleur accueil, la formation des équipes pour mieux aborder les usagerxs et usagèrexs de cette communauté s'avère importante d'autant plus que, s'agissant d'une société qui avance très lentement face aux nouvelles réalités du genre, ces personnes risquent l'isolement social.

## Le collectif 43m2 : ce n'est pas l'hiver qui tue, c'est la rue

Pour combattre la politique du thermomètre de la Ville de Lausanne, différents acteurices associatif.ve.s et militant.e.s se sont réunis pour manifester contre la traditionnelle fermeture des lits d'urgence au printemps. L'appel a été ainsi lancé : « Le sans-abrisme doit être une priorité. Il est nécessaire que la vie humaine et la dignité des personnes soient considérées lors de décisions budgétaires et de choix politiques. Il est primordial d'allouer un budget d'urgence réaliste et décent permettant non seulement de maintenir le nombre de places à l'année mais également et surtout d'assurer des conditions d'accueil et matérielles

respectant la dignité de chaque personne ». (Fragment du discours du collectif *Personne à la rue* devant le Conseil communal vaudois le 06 décembre 2022).

Le collectif 43m2 est ainsi né. Le collectif s'est constitué autour d'un positionnement politique : dénoncer la saturation des hébergements d'urgence et leurs conditions d'accueil. Plus spécifiquement, les revendications du collectif étaient :

- Sortir de la politique du thermomètre
- Augmenter le nombre de places à l'année
- Sortir de la logique de priorisation de certaines catégories de personnes sur d'autres
- Dépénaliser le camping sauvage

Une première occupation du collectif a été faite à Beaulieu en mai 2022. Elle a été suivie d'une deuxième sur les jardins de la Haute École de Travail Social à Lausanne en juin 2022. Mandatées par la Ville, des tables rondes avec un caractère participatif se sont donc déroulées pour déconstruire mieux le problème.

Puis, une manifestation a été organisée par le collectif *Personne à la rue* devant le Conseil communal vaudois le 06 décembre 2022 avec plusieurs demandes ayant pour but d'augmenter les allocations budgétaires pour l'aide d'urgence. Seul un budget insuffisant de 200'000 a été attribué au dispositif.

Le 14 décembre 2023, une étude sur les hébergements d'urgence du Canton exposait ses résultats <sup>[13]</sup>. La Ville a annoncé l'annualisation des places dans les hébergements d'urgence. 50 places à L'Abri PC et 42 nouvelles places à Tivoli ont été annoncées ainsi que l'annualisation de 225 places au total pour 2024.

## Le futur de notre maison

En 2003, le Conseil communal de la Ville de Lausanne a permis une rénovation complète de notre maison, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Cela a permis d'obtenir de nouveaux lits, des sanitaires neufs et plus nombreux. L'équipe s'est dotée également du wifi pour assurer l'accès à internet aux usager.ère.s, service important pour se connecter au monde mais aussi pour pouvoir communiquer avec la famille. Également, un deuxième poste de travail à la cuisine voit le jour. Mais, cela fut la seule rénovation faite à la maison. Depuis, elle s'est fortement dégradée...

L'état de la maison demande des investissements pour mettre à jour ses installations (électriques, d'écoulement, etc) et pour maintenir une correcte propreté des locaux. Cependant, le financement actuel ne permet pas de réaliser de travaux urgents. Malgré la

mise en place en 2020 d'un système de membres donateurs pour soutenir l'Association, nous traversons encore des difficultés financières. Nous ressentons la libéralisation des services qui nous subventionnent, où le principe de l'efficacité est supérieur à celui de la dignité humaine.

De plus, la maison fait face à une épidémie de punaises de lit jamais connue auparavant depuis 2021. Entre une reconnaissance tardive de la Ville et du canton et une fermeture des yeux par les Services des Gérances, nous avons dû combattre ce problème par nos propres moyens dans un premier temps, qui durera un peu plus d'un an. Nous avons dû nous déplacer à l'Abri PC de la Vallée de la Jeunesse entre décembre 2021 et janvier 2022. Une désinfection en profondeur de notre maison jaune a été faite. Cependant, les punaises ont fait surface dès notre retour et sont toujours là...

En parallèle, la maison est aujourd'hui infestée de cafards, souris et rats. Lors du passage d'une entreprise de dératisation en 2022, nous avons compris que les souris, les rats et probablement aussi les cafards viennent trouver refuge dans la maison à cause de travaux de construction d'un nouveau quartier, Central Malley. Malgré l'intervention de plusieurs entreprises en 2022 pour combattre les nuisibles, le problème persiste. Ajoutons à cela, le manque de collaboration de la Ville et de la Gérance pour nous aider à éradiquer ces petits envahisseurs. Le « Jardin du Sleep-in » ressemble aujourd'hui à un terrain abandonné, laissé sans entretien par les Gérances de la Ville de Lausanne qui nous l'ont pourtant retiré de notre bail.

D'un autre côté, depuis plus de 10 ans, le futur de Malley se construit autour de 4 plans : Malley-gare, Malley-Viaduc, Malley-Gazomètre et la Vaudoise Aréna. Malley-Gazomètre est un nouveau projet d'éco-quartier qui prend forme exactement où se trouve la maison du Sleep-in. Ces terrains, celui de notre maison et ceux des alentours, sont actuellement pollués en raison de l'usine qui y a fonctionné auparavant. Le propriétaire, La Ville de Lausanne, doit donc y effectuer des travaux d'assainissement car le sol se trouve pollué par de fort taux d'hydrocarbures, de plomb et d'arsenic.

Le Théâtre Kleber-Méleau et la boule à gaz seront conservés, notre Maison doit encore attendre pour une décision définitive. Des idées de destruction de la maison ont couru pendant l'année 2021. En 2023, elle est encore debout mais face à un futur incertain car, pour l'instant, nous n'avons pas reçu de propositions ou informations concrètes.

Au milieu d'un éco-quartier, non loin de la Vaudoise Aréna et dans les environs d'un futur hôtel et casino, la maison du Sleep-in, hébergement depuis 30 ans de personnes en situation d'extrême précarité, et les membres de son association de défense des droits des personnes sans domicile, ne semblent pas trouver leur place dans le futur que La Ville de Lausanne et les communes veulent pour le quartier de Malley.

## La précarité, la pauvreté, l'exclusion, le racisme : toujours d'actualité

Durant 30 ans, l'Association tente de communiquer des problématiques touchant notre public. Le manque d'appartements subventionnés et à loyer modeste et la spéculation immobilière sont des obstacles à l'accès au logement, un droit humain universel répondant à un besoin essentiel.

D'un autre côté, le coronavirus a bien mis en évidence la pauvreté en Suisse. Des centaines de personnes, toutes origines confondues, ont fait appel aux services d'alimentation gratuits mis en place. Des pertes d'emploi et des faillites de commerces augmentent la note. Pour les personnes sans-abri, les limites à l'accès aux soins ont été évidentes.

De plus, un nouveau problème s'installe en 2022 : le réchauffement climatique augmente les périodes de canicule, phénomène face auquel les personnes sans-abri sont les plus touchées. Vivant à la rue, ces personnes n'ont pas un refuge pour se protéger des fortes chaleurs et de l'exposition au soleil.

Encore, le racisme et la stigmatisation menacent les parcours de vie de victimes de ces types d'expressions sociales malveillantes. Comme illustration, la répression de la Police envers des hommes noirs, qui a fait déjà plusieurs morts : Hervé Bondembe Mandundu en 2016, Lamin Fatty en 2017, Mike Ben Peter en 2018 et Roger Nzoy Willhem en 2021.

En 2019, l'interdiction de la mendicité stigmatise encore plus la population vivant de ces quelques monnaies récoltées à la rue. Cette activité devient un crime pénalisé. Cela montre la vision répressive de l'État vers des modes de vie qui sortent de la « normalité ».

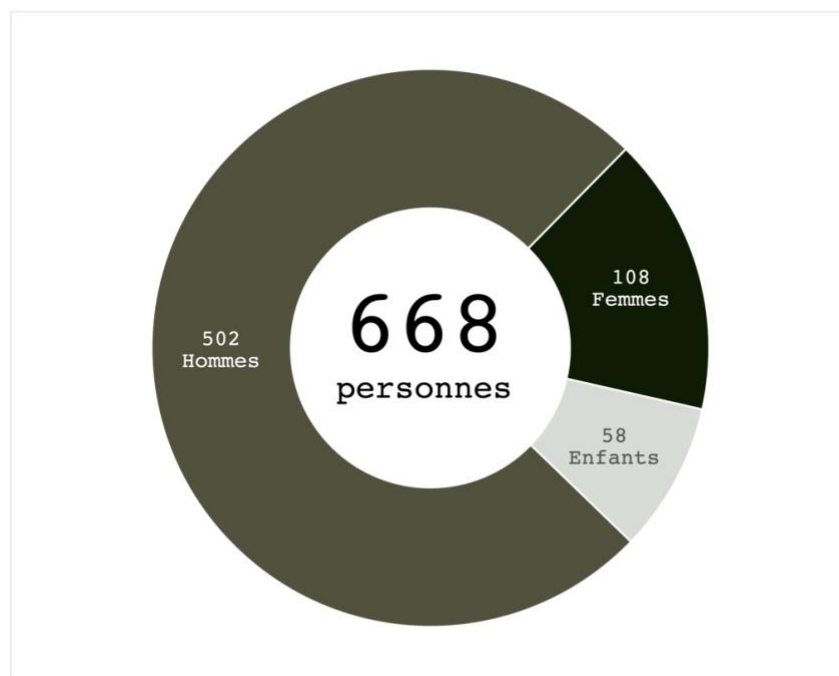
Considérer la mendicité comme une manifestation intentionnelle de non-intégration implique de ne pas tenir compte de tous les facteurs économiques, sociaux et culturels qui motivent une personne à pratiquer cette activité. Ces personnes sont donc doublement punies : d'un côté par la marginalisation et de l'autre par la pénalisation.

Le constat est donc évident : la population ayant besoin de solliciter les hébergements d'urgence augmente mais elle se diversifie aussi. De plus en plus de personnes salariées, de personnes âgées, des personnes souffrant de troubles psychiques et de toxicomanie, de plus en plus de familles, de femmes et d'enfants. Les demandes d'hébergement nocturne au Sleep-in augmentent et avec cela, les refus à notre porte.

La diversification des personnes qui sollicitent les services des hébergements d'urgence témoigne de leurs souffrances vécues : Suisses, étrangers avec des droits en Suisse, sans-papiers, etc l'exclusion est grandissante et touche de plus de plus de personnes. Le rôle de l'État est très mitigé et, parfois, fautif.

## Statistiques

L'ensemble des chiffres présentés ici proviennent de la base de données ACDURG, mise en place par la Ville de Lausanne et utilisée par l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence.



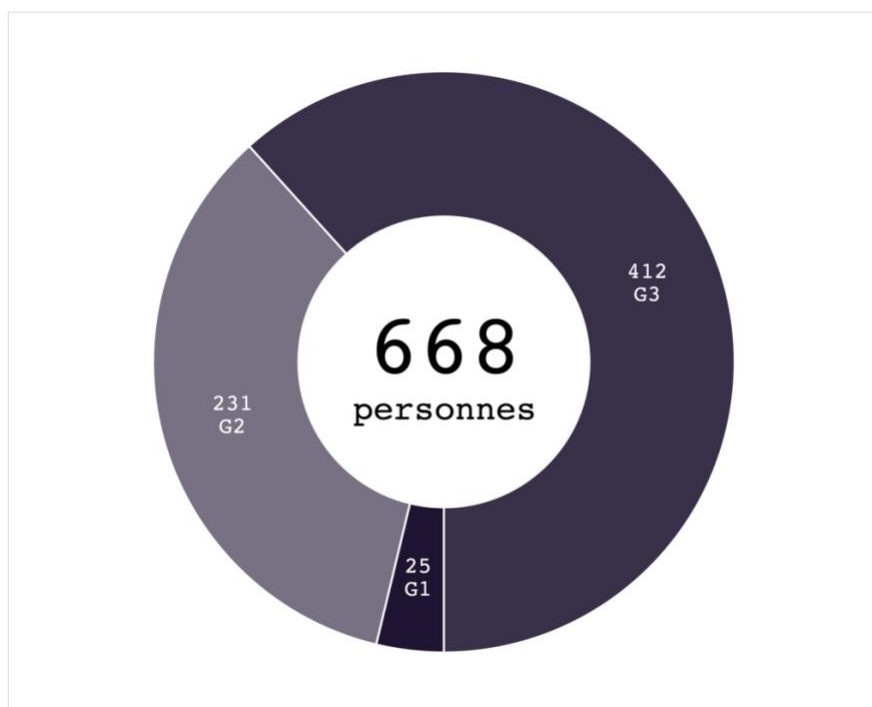
En 2023, la maison du Sleep-in a accueilli 668 personnes différentes durant l'année, parmi lesquelles le nombre de femmes et d'enfants a significativement augmenté en comparaison à l'année précédente. Nous avons accueilli 108 femmes contre 77 en 2022 et 58 enfants contre 22 l'année passée. Ces augmentations peuvent, en partie, s'expliquer par le fait que de nombreuses femmes isolées ont fréquenté la structure pour la première fois cette année et l'arrivée de mineur.e.s non-accompagné.e.s décrite plus tôt dans le rapport était une situation inédite pour l'association.

Les personnes usagères des hébergements d'urgence sont catégorisées par le Bureau des réservations de la Ville de Lausanne selon 3 niveaux de priorité :

- **G1** : Personne résidente dans le Canton de Vaud depuis plus d'un an, de nationalité suisse ou avec un titre de séjour valable.
- **G2** : Personne non-résidente, vulnérable. Comprend les femmes, les personnes souffrant de maladies chroniques, les enfants et les personnes de plus de 60 ans. Il existe la sous-catégorie **G2T** pour « temporaires » qui inclut les travailleuses avec

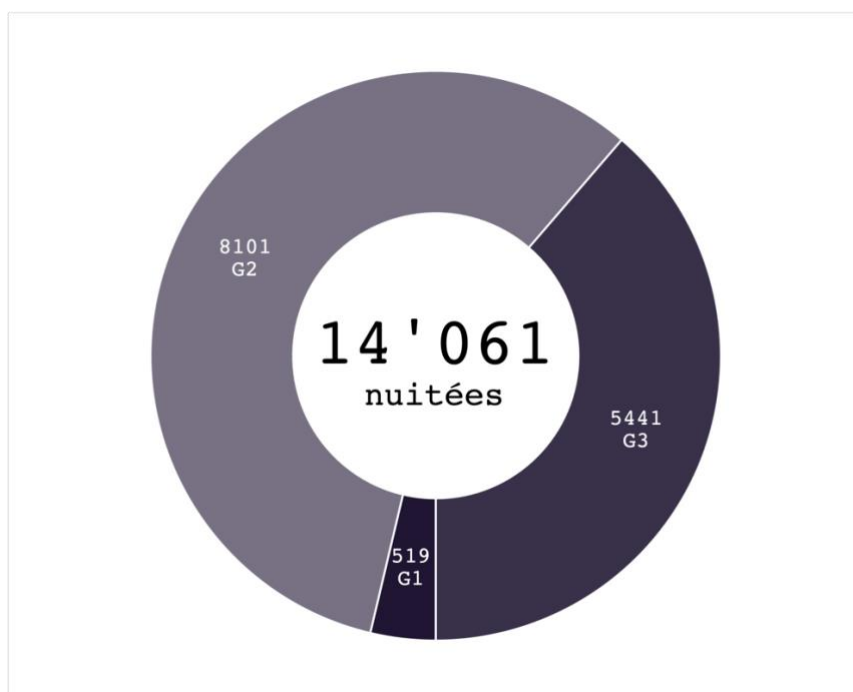
un contrat de travail légal, travaillant au minimum à 50%, ainsi que les personnes possédant un certificat médical « temporaire ».

- **G3** : Toutes les autres personnes, majoritairement donc des hommes sans-papiers.

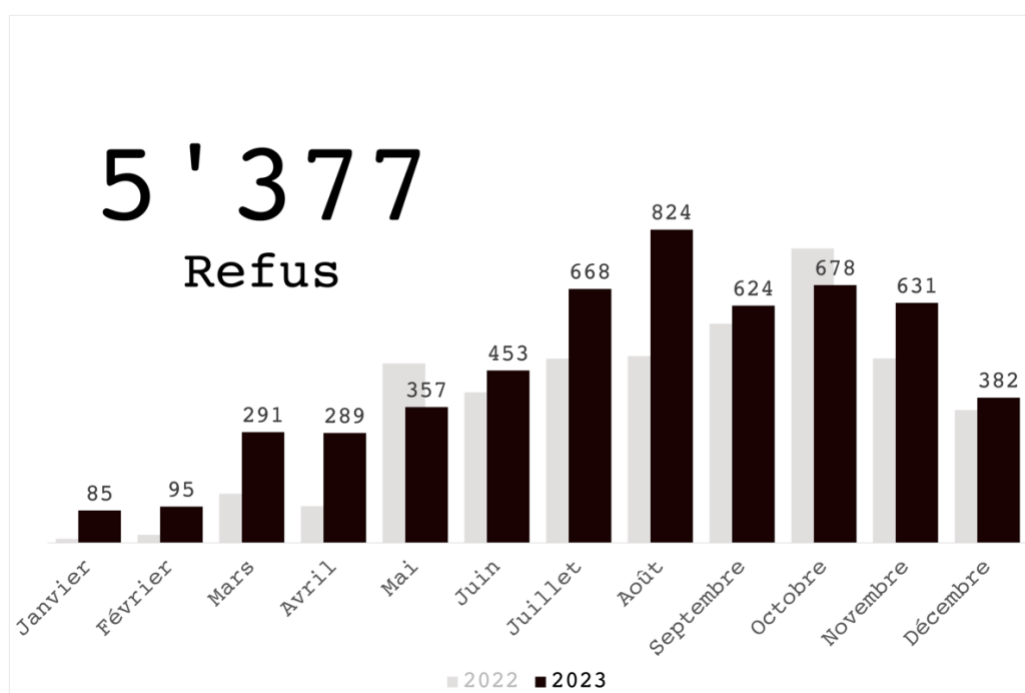


Sur les 668 personnes accueillies au Sleep-in durant l'année 2023, la majorité sont des personnes catégorisées G3. Alors que les catégories G1 et G2 sont prioritaires et ont donc accès à des réservations allant jusqu'à 28 jours, les personnes catégorisées G3 se voient octroyer 1 à 5 nuits de réservation, selon les périodes de l'année. Aussi le temps entre le passage au bureau des réservations et le début de la réservation est souvent espacé de plusieurs jours voire semaines, durant lesquelles les personnes n'ont aucune place garantie en hébergement d'urgence.

L'accès inégal aux réservations s'observe dans le nombre de nuitées au Sleep-in par catégorie. Sur 14'061 nuitées, les personnes catégorisées G3 totalisent 5'441 nuitées ce qui correspond à 38% des nuitées alors que cette catégorie représente 61% des personnes qui fréquentent le Sleep-in. De plus, la grande partie des nuitées des G3 sont attribuées, non pas par réservation, mais par notre propre distribution de lits d'urgence. En effet, seuls 23 lits du Sleep-in sont attribués par le Bureau des réservations, alors que notre maison possède 35 lits au total. Nous avons décidé de conserver la possibilité de distribuer chaque soir 2 lits d'urgence à des femmes sans réservation et 10 lits d'urgence à des hommes sans réservation.



En 2023, notre équipe a dû refuser un lit d'urgence à des personnes sans solution pour la nuit à 5'377 reprises. En moyenne, ce sont 14 personnes qui sont refusées par soir. Cette moyenne varie grandement par période, puisqu'au mois d'août nous avons refusé 26 personnes par soir en moyenne. La quasi-totalité des refus sont donnés aux personnes catégorisées G3.



## Les comptes de l'Association

En annexes, sur les prochaines pages se trouvent les comptes 2023 de l'Association, avec un comparatif rapide de l'année précédente. La situation est difficile : en effet le Sleep-in ne cesse d'être en situation de dettes.

| Pertes et Profits 2023                                   |              |              |                                                            |              |              |
|----------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Charges                                                  | Comptes 2023 | Comptes 2022 | Produits                                                   | Comptes 2023 | Comptes 2022 |
| Charges directes d'exploitation                          | 3 623,75     | 240          | Cotisations des membres actifs                             | 180,00       | 160          |
| Charges de personnel                                     | 717 368,42   | 709 468,26   | Dons et Cotisations des membres passifs                    | 21 890,95    | 31 519,43    |
| Charges salariales                                       | 537 202,10   | 549 595,40   | Subventions                                                | 981 696,02   | 1 024 793,68 |
| Charges sociales                                         | 107 056,45   | 120 757,65   | Subventions Ville de Lausanne                              | 860 300,00   | 808 815,00   |
| Autres charges d'exploitation                            | 371 802,94   | 423 080,91   | Subvention Chaîne du Bonheur (Accueil de Jour)             | 24 376,82    | 75 500,48    |
| Charges de locaux                                        | 259 944,17   | 259 859,94   | Subvention Communication ville de Renens                   | 2 500,00     |              |
| Alimentation                                             | 15 596,15    | 7 645,96     | Remboursement Ville Punaïse de Lit                         | 30 653,50    | 21 978,20    |
| Loyer                                                    | 119 340,00   | 122 400,00   | Subvention Chaîne du Bonheur (Projet Logement)             | 50 641,70    | 62 363,00    |
| Blanchisserie                                            | 55 759,40    | 55 996,50    | Remboursement Ville de Lausanne Montolieu (Projet Logemer) | 0            | 8 687,00     |
| Entretien général                                        | 39 101,76    | 38 497,26    | Versements Canton VD (nuitées, indexation salariale)       | 13 224,00    | 47 450,00    |
| Coûts Punaïses de lits                                   | 24 802,36    | 26 574,77    | Loyers perdus à Montolieu                                  | 0            | 57 320,25    |
| Hygiène, pharmacie                                       | 2 885,00     | 2 730,20     | Produits des cours et de la formation                      | 0,00         | 375,00       |
| Charges Projet Accueil de Jour                           | 2 879,92     | 6 015,25     | Excédent caisse principale                                 | 21,25        |              |
| Projet Logement                                          | 45 575,50    | 99 799,59    |                                                            |              |              |
| Assurances-choses, droits, taxes, autorisations          | 6 499,30     | 5 451,85     |                                                            |              |              |
| Assurances biens                                         | 1 587,20     | 1 579,75     |                                                            |              |              |
| Alarme et assurance incendie                             | 4 912,10     | 3 872,10     |                                                            |              |              |
| Charges d'énergie et évacuation des déchets              | 35 411,18    | 35 456,93    |                                                            |              |              |
| Energie, eau, chauffage                                  | 30 348,35    | 29 500,30    |                                                            |              |              |
| Déchets, poubelle                                        | 5 062,83     | 5 956,63     |                                                            |              |              |
| Charges d'administration et d'informatique               | 16 459,59    | 13 051,05    |                                                            |              |              |
| Autres charges d'exploitation                            | 7 492,78     | 9 461,55     |                                                            |              |              |
| Charges exceptionnelles et Utilisation de fonds affectés | -76 410,85   | 1 184,16     | Perte 2023                                                 | 12 596,04    |              |
| Utilisation de fonds affectés                            | -75 239,44   |              |                                                            |              |              |
| Charges exceptionnelles, uniques ou hors période         | -1 171,41    | 1 184,16     | Perte 2022                                                 |              | 19 804,97    |
| Total des charges                                        | 1 016 384,26 | 1 133 973,33 | Total des Produits                                         | 1 003 788,22 | 1 114 168,36 |

## Bilan Final 2023

| Actifs                                         | Comptes 2023     | Comptes 2022      | Passifs                                                | Comptes 2023      | Comptes 2022      |
|------------------------------------------------|------------------|-------------------|--------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <u>Trésorerie</u>                              | 38 207,99        | 106 456,76        | <u>Dettes à court terme.</u>                           | 0                 |                   |
| Caisse                                         | 150              | 557,25            | <u>Achat de biens et de prestations de services</u>    |                   |                   |
| Compte PosteFinance                            | 16 819,13        | 62 595,86         | <u>Autres dettes à court terme. Charges salariales</u> | 0                 |                   |
| Compte PosteFinance 2 (Projet Logement)        | 21 237,82        | 42 846,51         | <u>Passifs de régularisation (transitoires)</u>        | 100 686,63        | 184 629,17        |
| Carte Crédit Poste                             | 1,04             | 457,14            | <u>et provisions à court terme</u>                     |                   |                   |
| <u>Actifs de régularisation (transitoires)</u> | 9 028,85         | 112 558,10        | <u>Capital de l'organisation</u>                       | -53 449,79        | 34 385,69         |
|                                                |                  |                   | <u>Réserves facultatives (Fond de péréquation)</u>     | 0                 | 75 239,44         |
|                                                |                  |                   | Bénéfice ou perte reporté                              | -53 449,79        | -40 853,75        |
|                                                |                  |                   | Bénéfice ou Perte reporté                              | -40 853,75        | -21 048,78        |
|                                                |                  |                   | <b>Pertes</b>                                          | <b>-12 596,04</b> | <b>-19 804,97</b> |
| <b>Total des Actifs</b>                        | <b>47 236,84</b> | <b>219 014,86</b> | <b>Total des Passifs</b>                               | <b>47 236,84</b>  | <b>219 014,86</b> |

- 
- [1] L'Office fédéral du logement
- [2] Ibid
- [3] Discours pour les 30 ans du Sleep-in prononcé par Tshahé Anongba Varela, membre de l'Association Sleep-in
- [4] Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail. CFST. Prévenir la violence sur le lieu de travail. 7 novembre 2019. <https://www.prevention-au-bureau.ch/magazine-en-ligne/article/prevenir-la-violence-sur-le-lieu-de-travail/>
- [5] Ibid
- [6] Fondation Suisse du Service Social International (SSI), 2014, Genève
- [7] Bonaventure Kagme, « Sans-papiers en Belgique. Éléments d'analyse d'une catégorie sociale à facettes multiples », À la lumière des sans-papiers, éd. Antoine Pickels, Revue de l'université de Bruxelles, 2000, p. 45
- [8] Matéo Alaluf, « Des clandestins aux sans-papiers », À la lumière des sans-papiers, éd. Antoine Pickels, Revue de l'université de Bruxelles, 2000, p. 91
- [9] Youri Lou Vertongen, « De quoi « sans-papier » est-il le nom ? », Migrations et Luttés Sociales, La Nouvelle Revue, Numéro 6/7 juin-juillet 2014
- [10] « Communiqué : Sans-papiers mais nullement clandestins », communiqué des occupants de Saint-Bernard, 30 juin 1996
- [11] <https://www.mortsdelarue.org/> Rapport d'activité du collectif « les morts de la rue ». Précisons ici qu'il s'agit d'une étude menée en France
- [12] Wikipédia. 2021. « Éthique de la sollicitude ». Dernière modification 28 juin 2024. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Éthique\\_de\\_la\\_sollicitude](https://fr.wikipedia.org/wiki/Éthique_de_la_sollicitude)
- [13] La Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR) a évalué le dispositif d'hébergement d'urgence du canton de Vaud sur demande du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).